

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Compte-rendu succinct de la réunion du 22 février 2005**

- 1 - **Approbation** du compte-rendu de la séance précédente
- 2 - **Décisions** prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire : augmentation des loyers des logements communaux, des tarifs de location de salles et des concessions de terrain au cimetière et au columbarium, location du logement 4, rue Vasco de Gama à l'association BMU 2005, avenant n°1 au lot "faux plafonds" avec l'entreprise CARIA à Avion pour la salle de répétition, désignation du bureau d'études Concept Ingénierie Diffusion à Chantepie pour l'aménagement de la liaison "quartier du 5 – centre ville", désignation du bureau d'études Hexa Ingénierie pour la réalisation d'un diagnostic de l'éclairage public, avenant au contrat de maîtrise d'œuvre passé avec le cabinet Paysages pour l'aménagement du quartier arrière de La Source, contrat de télésurveillance pour la bibliothèque.
- 3 - **Débat d'Orientation Budgétaire** : Monsieur le Maire commente les prévisions des recettes attendues pour la DGF, l'état de la dette, la situation financière de la commune et la perspective de nouveaux investissements. Il précise que le recrutement en personnel, la pérennisation des contrats emploi-jeune, la titularisation d'agents stagiaires ou employés à temps non complet, l'instauration du nouveau système de primes, d'indemnités d'astreinte vont accroître le poste des dépenses du personnel. De plus, la forte diminution des quotas d'emplois aidés (CES, CEC) engendrera des baisses de recettes. Pour toutes les opérations d'investissement, la commune dépose des dossiers de demande de subvention pour financer ces aménagements. Cependant, la suppression des crédits Grand Projet de Ville et Politique de la Ville, remplacés par les nouvelles dispositions dans le cadre du plan de Cohésion Sociale (ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) risque de pénaliser notre commune. La ville sera obligée de recourir plus fortement à l'emprunt, mais l'état de la dette montre néanmoins une marge de manœuvre pour emprunter au cours des années 2005 et 2006.
- 4 - **Transfert des garanties d'emprunt** accordées à la SEM Artois Développement au profit de Pas-de-Calais Habitat : la commune avait garanti les emprunts nécessaires à la réalisation des 16 logements rue Faidherbe par la SEM Artois Développement. Cette garantie est transférée à Pas-de-Calais Habitat qui reprend les 16 logements dans son patrimoine.
- 5 - **Adhésion** de la ville à la Charte Départementale pour le développement des réseaux d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP)
- 6 - **Remboursements de sinistres** : pour le sinistre du 25/10/04 sur le véhicule R19 (montant : 455,49 €) et le sinistre du 15/12/04 sur le véhicule R21 (montant : 1680 €) est accepté.
- 7 - **Subventions** aux sociétés locales et extérieures : projet culturel de l'école Basly pour 492 € et de l'école Lamendin pour 228 € ; subvention de 230 € à l'association Les Mains Bleues et à Solidarité Asie (1000 €).
- 8 - **Préparation de la rentrée scolaire 2005-2006 : utilisation des emplois**
  - Avis défavorable à la fermeture d'un poste à l'école Lamendin
  - Avis très défavorable à la suppression du poste de psychologue au Réseau d'Aide.
- 9 - **Questions diverses** :
  - Motion de l'association des Communes Minières Nord-Pas-de-Calais

Toutes ces décisions ont été votées à l'unanimité.